

bulletin d'information
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



arts
et sports

Bulletin du
SNADEM – UNSA

Syndicat National
des Professeurs
pour l'enseignement
du DESSIN
de l'EDUCATION PHYSIQUE
et de la MUSIQUE

Ecoles élémentaires

Siège social
Bourse du Travail
3, rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43
Fax : 01 40 18 98 36

e-mail : snadem@wanadoo.fr
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €
Abonnement 1 an : 1,52 €
Abonnement +
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :

Bernard SUISSE

Imprimé au siège du
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire
N° 1009 S 07012
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2005 – 2006

N° 68 supplément 1

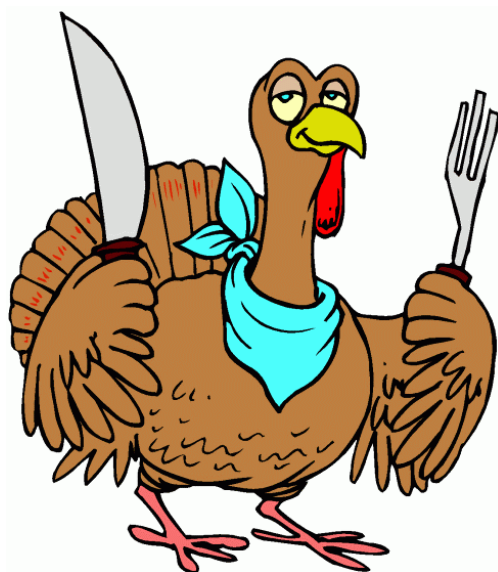
Octobre – Novembre - Décembre
2005

date de sortie des
grandes vacances

suite du feuilleton

notation

trop de
dysfonctionnements



toute
l'équipe du
Snadem
vous
souhaite une
bonne et
heureuse
année 2006

Meilleure année...

Éditorial par Bernard Suisse
Secrétaire général

Il est de tradition en cette période de fêtes de formuler quelques bons voeux pour la nouvelle année qui s'annonce. 2005 ne restera pas dans les annales comme un millésime glorieux pour les travailleurs qui ont vu encore un peu plus leur pouvoir d'achat amputé, leurs droits largement bafoués, leurs avantages et leurs acquis remis en question dans tous les secteurs d'activités. Si l'on ajoute un chômage qui ne diminue que sur le papier, grâce à des radiations massives, une misère qui s'affiche de façon de plus en plus voyante dans nos rues, tellement qu'elle fait partie désormais de notre paysage quotidien, une dette publique qui s'annonce pharamineuse, les incendies meurtriers qui ont révélé la dramatique situation du logement en France, les récentes émeutes qui ont agité les banlieues et la gifle des Jeux Olympiques, on peut espérer qu'il sera difficile de faire pire en 2006.

On pourrait croire que les enseignants sont épargnés par ces maux, eux que l'opinion publique a trop souvent tendance à désigner comme des fonctionnaires « nantis » à l'abri du chômage et de la précarité. C'est oublier qu'ils sont quotidiennement confrontés à la détresse et aux difficultés sociales de nombre de leurs élèves, et bien souvent appelés à suppléer des parents qui, dans le plus grand désarroi, ne peuvent plus assumer leurs responsabilités éducatives.

C'est dans ces situations extrêmes que nos disciplines, que d'aucuns désignent comme mineures et n'hésiteraient pas à rayer des programmes scolaires, s'avèrent être souvent des révélateurs positifs pour des élèves en échec, qui trouvent à travers des activités sportives ou artistiques des opportunités de rayonnement personnel qu'on ne leur permet pas de développer par ailleurs. Mais il est vrai qu'en ces temps de pure logique commerciale où le rendement à tout prix est un critère prioritaire, on n'hésite pas à pointer du doigt le coût de fonctionnement de notre corps, sans vouloir prendre en compte les bénéfices de nos enseignements, souvent non mesurables, mais essentiels à long terme.

Si nous avons un voeu à formuler pour cette nouvelle année, ce serait qu'on reconnaisse à sa juste importance notre implication dans le système socio-éducatif et qu'on ne diminue pas nos moyens pour l'assumer pleinement. Trop d'attaques nous ont, ces derniers temps, dévalorisés et remis en question. Il est indispensable que 2006 ne perpétue pas cette spirale du dénigrement qui, si elle ne cesse de se dérouler, conduira inéluctablement à la disparition pure et simple de notre corps.

Sommaire : page 2 : Meilleure année... éditorial – sommaire ◆ page 3 : Date de sortie, suite du feuilleton pour ceux qui ont manqué le début ◆ page 4 : Date de sortie, suite... - Une sollicitation tardive du maire... ◆ page 5 : Notation : beaucoup de dysfonctionnements... - Petites annonces...◆ page 6 : Nos salaires au 1^{er} novembre 2005... ◆ page 7 : D'une circulaire l'autre... – Site Internet du Snadem... – Nos voeux de prompt rétablissement...- Réorganisation de la sous-direction de l'action éducative et préscolaire ◆ page 8 : Rappel important... Bulletin d'adhésion... ◆ Pages 9 et 10 : Les ZEP sur la sellette... ◆

Date de sortie, suite du feuilleton, pour ceux qui ont manqué le début...

L'année scolaire 2004-2005 s'est terminée par un conflit ouvert avec la Mairie et le Snadem a déposé deux préavis de grève pour les journées des 4 et 5 juillet. Le 22 juin, nous avons rencontré M. Ferrand, maire-adjoint à l'enseignement pour lui faire part de notre désaccord au sujet de la date de sortie. Lors de cette audience, sur ses conseils, nous avons accepté le principe d'une rencontre avec M. Rosselet, inspecteur d'académie, bien que la position constante du Snadem soit que ce problème de calendrier ne concerne que notre employeur, c'est-à-dire la ville de Paris. M. Rosselet n'a pas semblé très pressé de nous recevoir, puisqu'il nous a fixé un rendez-vous le 6 juillet, soit le lendemain de la bataille. Cette entrevue étant devenue sans objet, nous l'avons déclinée.

Courant juillet, Patrick Aracil, secrétaire général de l'Unsa-éducation Île-de-France, a pris contact officieusement avec M. Ferrand pour évoquer ce problème et souhaiter, dès la rentrée, l'ouverture de réelles négociations qui n'avaient jamais eu lieu.

La rentrée passée, nous avons demandé courant octobre une audience au maire-adjoint qui a reçu le 2 novembre dernier une délégation du Snadem, accompagnée de Patrick Aracil. Notre direction était représentée par M. Bonnassieux, sous-directeur. Au cours de cet entretien, nous avons vivement protesté contre le manque flagrant de concertation avec la Dasco, ainsi qu'en témoignent la convention passée entre la mairie et l'académie au sujet de l'école du 104 rue de Belleville sans aucune information en direction des élus paritaires, et par le manque de volonté de dialogue à la suite du conflit que nous avons vécu à la fin de la dernière année scolaire. M. Ferrand a accepté le principe d'une négociation, mais est resté ferme sur le principe qu'aucune décision ne pouvait être entérinée sans l'aval de l'académie. Cette analyse n'est pas la nôtre, néanmoins nous sommes prêts à l'accepter si cela peut déboucher sur des conclusions satisfaisantes pour tous. Le maire-adjoint s'est donc engagé à organiser une réunion tripartite avant la fin du mois de novembre.

On peut légitimement se demander si l'inspecteur d'académie est très empressé d'assister à une telle réunion, puisqu'à l'heure où nous imprimons, aucune date n'est encore fixée. On essaierait de nous « promener » qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Si la volonté de l'administration est de laisser pourrir la situation, rien ne sera réglé en juin et nous repartirons dans un nouveau conflit que nous ne souhaitons nullement.

Ce qu'il faut savoir :

Le Snadem a déposé un recours en tribunal administratif pour attaquer la note de service de Mme la directrice des Affaires scolaires enjoignant aux professeurs de travailler deux jours supplémentaires les 4 et 5 juillet derniers. Malheureusement, le référé ayant été rejeté car le dossier n'a pas revêtu aux yeux du tribunal un caractère d'urgence, il faudra sans doute compter en mois, voire en années, avant d'obtenir un jugement.

Ce qu'il faut comprendre :

Si tous les professeurs ressentent légitimement comme une profonde injustice l'obligation de rattraper des jours de congés dont ils n'ont pas bénéficié, l'analyse juridique est en réalité beaucoup plus nuancée. Si nos obligations de service hebdomadaires sont fixées par arrêté du maire, rien en revanche ne figure dans notre statut sur le nombre de jours à travailler, sinon l'article qui stipule que *les professeurs de la Ville sont soumis au même régime de congés payés et de vacances que les personnels enseignants des établissements dans lesquels ils exercent*. Le problème est que, contrairement aux professeurs de la Ville, les professeurs des écoles travaillent sur la totalité du temps scolaire (27 heures sur cinq jours ou 24 heures sur quatre, etc.) et sur un nombre national de journées

d'école fixé chaque année (158,5 en 2005-2006, soit 951 heures, dont 152,5 jours (915 heures) de service et 6 jours (36 heures) de concertation, ou, dans le système de la semaine de quatre jours : 158,5 jours (140 jours + 12,5 jours complémentaires pris sur les vacances du calendrier national) et 6 jours de concertation. À noter que ce chiffre n'est pas constant, puisqu'en 2004-2005 il était de 159,5 jours. Les chiffres sont donc rigoureux, et dans le cas de mi-temps, les journées sont calculées très exactement de façon à respecter une parfaite égalité.

Tous les professeurs des écoles de France travaillent exactement le même nombre d'heures annuelles, que ce soit sur cinq jours hebdomadaires ou sur quatre. À Paris, les 4 et 5 juillet derniers étaient des jours complémentaires pour rattraper des samedis non travaillés et respecter le quota annuel. Une façon de régler définitivement le problème et de couper court à tout conflit futur serait d'appliquer la même règle aux professeurs de la Ville, en respectant la proportionnalité 20/27^{ème}. Ainsi, pour 2005-2006, le nombre d'heures de service des professeurs de la Ville serait de 704,5 dont 36 heures de concertation, soit, en nombre de semaines, exactement le calendrier national.

Nous restons à la disposition de la mairie et de l'académie pour toute négociation, néanmoins nous n'accepterons pas de nous laisser endormir par des propos dilatoires. Faute d'une perspective de négociation dans le courant du mois de janvier, nous organiserons une assemblée générale de tous les professeurs pour envisager les suites à donner à ce conflit.

Une sollicitation tardive du maire...

Nos collègues d'arts plastiques et d'éducation musicale viennent de recevoir une note datée du 9 décembre les sollicitant pour participer à des actions commémoratives de l'abolition de l'esclavage le jeudi 27 avril 2006. Sur le fond, cette démarche est fort louable et d'un intérêt pédagogique évident. Sur la forme, en revanche, elle appelle de nombreuses réserves.

Pour être réalisé sérieusement et avec un réel profit pédagogique, un tel projet ne peut se concevoir qu'en étroite collaboration avec l'équipe enseignante de l'école. Si la circulaire prévoit que l'académie a donné son accord, rien n'indique en revanche qu'elle ait été sollicitée pour intervenir en partenariat. Les projets pédagogiques sont établis à long terme, depuis la rentrée, et des opérations ponctuelles de cette envergure ne peuvent être menées à bien qu'après une réflexion de fond et un travail régulier, concerté et de longue haleine, d'autant que le sujet est particulièrement délicat et sensible. Or, le délai imposé (huit heures de classe à peine) est insuffisant pour d'effectuer ce travail dans de bonnes conditions. S'il ne s'agit que de présenter une juxtaposition d'illustrations agrémentées de fonds sonores, nous estimons que ce n'est pas là le travail des professeurs de la Ville. Nos collègues sont plus ambitieux et plus soucieux de la qualité de leurs enseignements. Trop souvent, on leur propose des actions ponctuelles dans des délais trop courts. Il aurait été bienvenu d'annoncer ce projet dès la rentrée, afin d'y impliquer les équipes pédagogiques, à moins bien sûr que les récents évènements vécus dans les banlieues n'aient suscité en catastrophe cette initiative. Curieusement, cet événement est fêté tous les ans dans une grande sobriété, on peut s'étonner de l'ampleur que souhaite lui donner la mairie cette année.

Les professeurs jugeront eux-mêmes s'ils ont le temps de s'impliquer correctement dans ce projet. Néanmoins, on ne pourra les blâmer d'hésiter à entreprendre seuls une telle tâche qui risquerait de s'apparenter davantage à l'animation qu'à l'enseignement. On n'improvise pas un tel sujet en si peu de temps, d'autant que dans certaines zones sensibles, un travail mal ou trop vite fait risquerait de réveiller des blessures et des rancoeurs encore sensibles aujourd'hui. Les animateurs, en revanche, auront davantage d'opportunité d'approfondir ce thème puisqu'ils bénéficieront de vingt journées représentées par les deux périodes de vacances scolaires.

Notation : **beaucoup de dysfonctionnements...**

Si les problèmes de notation s'étaient aplanis ces dernières années, nous connaissons depuis quelques temps des dysfonctionnements répétés dans certaines circonscriptions : rapports jamais transmis, ni à la Dasco ni aux intéressés, ou transmis plusieurs mois après l'inspection, notes non transmises ou égarées, etc. Les conséquences peuvent être très pénalisantes pour nos collègues qui risquent de ne pas bénéficier de la promotion à laquelle ils auraient pu prétendre si les notes étaient parvenues en temps et heures au bureau des professeurs. On a même vu des collègues soumis à une seconde inspection car la note de la première s'était égarée.

Nous ne méconnaissons pas la charge de travail des ICC et nous réaffirmons ici notre attachement à la notation par des personnels de l'Éducation nationale, qui valident officiellement la qualité de nos enseignements et garantissent notre légitimité dans les écoles parisiennes. Toutefois, certains de nos collègues peuvent avoir l'impression de passer pour des enseignants de moindre importance, dont les dossiers sont loin d'être prioritaires.

Notre système de notation est unique à la ville de Paris, et deux règlements se télescopent pour les professeurs. Les textes de l'Éducation nationale prévoient que « le rapport d'inspection est adressé à l'enseignant dans le délai d'un mois. (...) Les notes pédagogiques sont arrêtées après avoir été harmonisées au niveau national, académique ou départemental, selon le corps d'appartenance. Elles sont, dans toute la mesure du possible, communiquées aux enseignants dans le trimestre qui suit l'inspection ». (ref. Code Soleil – Lettre du 04/05/84 et note de service 83-512 du 13/12/1983). À la ville, sauf pour les professeurs, la règle est que la note est communiquée immédiatement à l'agent au cours d'un entretien, par son supérieur hiérarchique direct. Pour faire une synthèse de ces deux systèmes, il serait judicieux de prévoir que la note attribuée par l'inspecteur au professeur soit communiquée à l'intéressé et à la Dasco dans le délai maximum d'un mois, ce qui garantirait l'équité, notamment en regard des promotions. Compte tenu des nombreux cas dont nous avons été saisis cette année, nous aborderons ce point lors de notre prochaine audience à la Dasco.

Petites annonces...

A vendre caméscope numérique JVC modèle GR-DX 300E haut de gamme type mini DV avec appareil photo numérique intégré + flash + 2 batteries de 4h. + 2 cartes mémoire (128MB) + sacoche + câbles de raccordement. Appareil garanti jusqu'au 16 mars 2009. L'ensemble **800 euros** (prix neuf 1166 euros).

Renseignements au 01 30 55 75 91 ou 06 11 42 66 88 ou claraburtin@free.fr

A vendre orgue HAMMOND 2 claviers, pédalier, leslie, boîte à rythmes, enregistreur de cassettes intégré. (les notes SI à réviser).

Prix 760 euros à débattre. Renseignements au 06 08 06 54 51.

A vendre berline CHRYSLER Vision noire de 1994, entièrement révisée (travaux de 4.000 euros avec factures à l'appui), pneus, climatisation tri-zone automatique, freins et catalyseur neufs. Moteur V6 de 210 CV 24 soupapes, boîte automatique, intérieur cuir gris, sièges électriques, chaîne hifi 11 HP Infinity premium, anti-patinage, ABS, double airbag, vignette verte. 130.000 km. Prix : 5.000 euros.

Renseignements au 06 60 96 08 88.

Nos salaires au 1^{er} novembre 2005...

ECH.	INDICE	MESUEL BRUT	RETENU E 7,85 %	MENSUE L NET	INDEMNITÉ RÉSIDENC E ZONE 3%	SUPPLÉMENT FAMILIAL 1 enfant : 2,29 €		
						2 enf.	3 enf.	par enf. sup.
1	348	1.557,61	122,27	1.435,34	46,72	70,82	175,65	124,88
2	373	1.669,51	131,05	1.538,46	50,08	70,82	175,65	124,88
3	393	1.759,03	138,08	1.620,95	52,77	70,82	175,65	124,88
4	415	1.857,50	145,81	1.711,69	55,72	70,82	175,65	124,88
5	438	1.960,45	153,89	1.806,56	58,81	70,82	175,65	124,88
6	466	2.085,77	163,73	1.922,04	62,57	73,24	182,10	129,71
7	494	2.211,10	173,57	2.037,53	66,33	77,00	192,12	137,23
8	530	2.372,23	186,22	2.186,01	71,16	81,83	205,01	146,90
9	566	2.533,36	198,86	2.334,50	76,00	86,67	217,90	156,57
10	611	2.734,78	214,68	2.520,10	82,04	92,71	234,02	168,65
11	657	2.940,67	230,84	2.709,83	88,22	98,89	250,49	181,01
HC 5	686	3.070,47	241,03	2.829,44	92,11	102,78	260,87	188,79
HC 6	740	3.312,17	260,00	3.052,17	99,36	106,81	271,62	196,85
HC 7	782	3.500,16	274,76	3.225,40	105,00	106,81	271,62	196,85

ATTENTION ! Ces chiffres ne correspondent pas aux sommes qui figurent réellement au bas de votre bulletin de salaire. En effet, il faut encore déduire du traitement net indiqué la Contribution Exceptionnelle de Solidarité (1% du traitement brut), la CSG et la CRDS non déductible (2,90% appliqués à 95% du montant de base qui comprend le traitement brut + l'indemnité de résidence + la prime forfaitaire personnel enseignant + éventuellement l'indemnité ZEP), sans oublier la CSG déductible, qui est calculée à partir du même montant de base, mais sur un taux de 5,10%. Retrancher éventuellement la mutuelle.

Cette augmentation de 0,3% qui ne fera pas bondir notre pouvoir d'achat est la conséquence de la revalorisation salariale pour 2005, initialement prévue de 1% (0,5% au 1^{er} février et au 1^{er} novembre) qui a été portée par le Gouvernement en mars 2005 à 1,8% (0,5% au 1^{er} juillet et 0,3 au 1^{er} novembre)

Pour 2006, les premières négociations se sont soldées par un échec et les syndicats ont quitté la table, constatant qu'aucune proposition chiffrée de réévaluation du point d'indice n'avait été présentée par le ministre.

L'Unsa-Fonctionnaires déplore qu'une discussion franche et concrète sur les volets social et statutaire, n'ait pu être engagée alors que, sur ces sujets, des avantages concrets pour l'ensemble des fonctionnaires auraient sans doute pu être obtenus. Le contentieux accumulé entre 2000 et 2005 est loin d'être comblé, et est chiffré à 5% de perte de pouvoir d'achat. L'UNSA réaffirme que l'augmentation de salaire doit se faire par une hausse du point d'indice. Lui seul reconnaît les qualifications et le maintien du pouvoir d'achat.

D'une circulaire l'autre

- Lundi 17 octobre** Réunion des syndicats et de la DRH sur les voies et moyens du dialogue social
- Mercredi 19 octobre** l'UNSA siège au CTP Central
- Mercredi 2 novembre** Le Snadem reçu en audience par M. Ferrand, maire-adjoint à l'enseignement
- Mardi 22 novembre** Les élus paritaires du Snadem siègent à la CAP n° 52
- Mardi 29 novembre** Le Snadem siège à la réunion de l'union locale UNSA- Administrations parisiennes
- Mercredi 14 décembre** Le Snadem siège au Comité Technique Paritaire de la Dasco

Site Internet du Snadem...

Réactivé depuis plusieurs mois, le site Internet du Snadem s'étoffe petit à petit afin de vous permettre de consulter des informations pratiques de tous ordres. L'histoire du Snadem, l'historique du Corps, notre statut, notre règlement de service, la circulaire Dasco Rectorat, vos interrogations sur le système des promotions ainsi que les derniers numéros d'Arts et Sports sont, entre autres, consultables à l'adresse suivante :

<http://www.snadem.com>

D'autre part, un forum est depuis le début à votre disposition, ainsi que des communiqués liés à l'actualité syndicale du moment. N'hésitez pas à vous connecter régulièrement à ces sources d'information utiles et pratiques.

Nos vœux de prompt rétablissement...

Nous avons appris que notre chef de bureau, Mme ARLET connaissait actuellement des ennuis de santé qui l'obligeaient à se tenir éloignée de ses activités professionnelles. Le Snadem espère vivement que ses soucis ne seront que passagers et lui souhaite très sincèrement un rétablissement des plus rapides.

Réorganisation de la sous-direction de l'action éducative et périscolaire...

Lors du CTP Dasco du 14 décembre dernier, Mme MOISAN a présenté un projet de réorganisation de notre sous-direction, afin de pallier le manque de cohérence dans la répartition des compétences entre les bureaux, le manque d'homogénéité du suivi des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire) et le manque de lisibilité vis-à-vis des partenaires institutionnels extérieurs (académie, écoles et direction régionale de la Jeunesse et des Sports ».

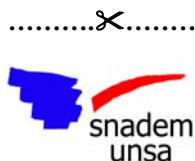
En ce qui nous concerne plus directement, le bureau des professeurs de la Ville devient le Bureau de la Vie Scolaire et des Professeurs de la Ville de Paris (le BVSPVP). Ce bureau sera compétent sur le temps scolaire de l'enfant (PVP, classes de découverte, actions lecture). Par souci de cohérence, y seront rattachés les dispositifs d'accompagnement de la scolarité et de soutien scolaire qui relèvent du scolaire même s'ils ont lieu sur le temps périscolaire.

Mme Moisan a rappelé que cette réorganisation ne se traduirait pas par une surcharge de travail pour les agents de la direction, puisque les effectifs restaient constants. Toutefois, nous pouvons craindre que la charge de travail dévolue à notre chef de bureau ne soit considérablement alourdie par ces nouvelles responsabilités. Nous souhaitons que la qualité d'écoute qui a toujours été de mise jusqu'alors à ce niveau de hiérarchie ne pâtisse pas de ces nouvelles dispositions.

Rappel important...

Les professeurs de la Ville qui n'auront pas réglé leur cotisation 2005-2006 au 31 décembre 2005 ne seront plus couverts par notre protection juridique à compter du 1^{er} janvier 2006. Bien entendu, ils en bénéficieront à nouveau dès réception de leur réadhésion

Les collègues à jour de cotisation pour cette année scolaire sont couverts par notre protection juridique jusqu'au 31 décembre 2006.



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2005-2006 (ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
Stagiaire 1	36 euros
Stagiaire 2	46 euros
4	63 euros
5	70 euros
6 - 7	76 euros
8 - 9	83 euros
10	92 euros
11	100 euros
Hors classe	112 euros

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon %
- * Couple : 1 + ½ cotisation.
- * C.P.A. : 75% de la cotisation.
- * C.F.A. : 75% de la cotisation.
- * Retraite, disponibilité et détachement : 40 euros

nom :

prénom : n° SOI :

né(e) le : AP EM EPS échelon

adresse :

..... tél. dom. :

tél. mobile : e-mail :

tél. école(s) :

Etablir chèque à l'ordre du **SNADEM**

CHÈQUE BANCAIRE et CCP à adresser avec le bulletin d'adhésion **exclusivement** au **SNADEM 3 rue du Château d'Eau – 75010 PARIS**

FACILITÉ DE PAIEMENT FACULTATIVE :

Chèque à encaisser après le

N : F : C : P : S : NC : B : € :

CADRE RESERVE AU SNADEM

Les ZEP sur la sellette...

Les ZEP ont été créés en 1991 sous l'impulsion de Alain Savary, avec l'intention louable de « donner plus à ceux qui ont moins ». Un récent rapport de l'Insee diffusé en septembre 2005 a pointé les insuffisances et les incohérences des Zones d'Éducation Prioritaire (voir Arts et Sports N° 67 supp. 2). D'après une enquête réalisée à partir d'une évaluation des performances des élèves portant sur la période 1982-1992, l'Institut de la Statistique avait conclu que les quelques moyens supplémentaires attribués aux ZEP ne permettaient pas aux élèves de milieux défavorisés de combler l'écart par rapport aux autres élèves et que le système ZEP n'aurait eu « aucun effet significatif sur la réussite des élèves ».

Cette étude avait le défaut de n'examiner le sujet qu'en termes de moyennes, et ne tenait pas compte des énormes disparités qui existent entre les zones d'éducation prioritaire. Certaines, qui fonctionnent parfaitement et où les résultats sont tangibles, sont occultées par celles qui s'enfoncent dans d'inextricables difficultés. Il n'en demeure pas moins que le système s'avère imparfait et que l'effet « ghetto » est incontestable. Dans un ouvrage publiée cette année aux éditions du Seuil, le professeur de sociologie Georges Felouzis n'hésite pas à parler « d'apartheid scolaire ».

Mobilisation des équipes autour d'un projet, pratiques pédagogiques adaptées, stabilité des personnels, pilotage et soutien de l'institution, les conditions du bon fonctionnement des ZEP avaient été identifiées dans un rapport Moisan/Simon en 1997. Ces recommandations n'ont pas été suivies d'effet, et le turnover des enseignants dans ces établissements difficiles reste très important.

Dans une conférence de presse donnée le 13 décembre 2005, Gilles de Robien a développé les réformes qu'il entendait mettre en œuvre concernant les zones d'éducation prioritaire. Le ministre conclut que la vertueuse formule « donner plus à ceux qui ont moins » s'est pervertie pour devenir aujourd'hui « donner trop peu à trop de monde ». La logique voudrait qu'il donne davantage à ceux qui ont peu, mais rigueur budgétaire oblige, on donnera un peu plus à beaucoup moins.

Sur les 900 collèges actuellement classés ZEP, les plus difficiles (200 à 250 seulement) seront classés « EP1 » (Éducation Prioritaire de niveau 1) et bénéficieront de moyens nettement supplémentaires (affectation de 1000 enseignements expérimentés supplémentaires et de 3000 assistants pédagogiques). Le terme de ZEP sera remplacé par l'appellation « Ambition Réussite », et ces collèges feront partie de « réseaux de réussite » avec les écoles élémentaires de leur secteur. Les critères retenus pour classer ces établissements seront *la situation sociale des familles (plus de deux tiers de catégories socio-professionnelles défavorisées), la part d'élèves ayant un retard supérieur à deux ans à l'entrée du collège, l'évaluation des résultats à l'entrée en 6^{ème} et le nombre d'élèves non francophones.*

D'autres collèges, qui n'auront pas le label « Ambition réussite » et dont le nombre n'est pas précisé, seront classés « EP2 » (zones urbaines moins sensibles, bénéficiant d'une plus grande mixité sociale) et continueront à bénéficier des moyens dont ils disposent aujourd'hui. Enfin les autres, classés « EP3 », sont appelés à sortir du système de l'éducation prioritaire dans les trois ans qui viennent.

Au niveau de l'école élémentaire, le ministre préconise la mise en place des études accompagnées obligatoires. Tous les collèges et écoles (pour les élèves de CE2, CM1 et CM2) des réseaux de réussite devront mettre en place quatre soirs par semaine des études accompagnées obligatoires. Elles seront encadrées par des enseignants, des assistants pédagogiques ou des associations.

Les propos sont ambitieux, les intentions sont bonnes, mais comme d'habitude, le manque de moyens est criant. De plus, on peut s'interroger sur la mesure qui prévoit que *pour casser l'effet de relégation*, il faut permettre aux collèges « Ambition Réussite » de déroger à la carte scolaire des lycées. « Les meilleurs élèves auront le droit d'être recrutés par des lycées extérieurs à leur secteur. Cette mesure sera applicable

dès la rentrée 2006 ; elle pourrait être étendue par la suite aux autres collèges de l'éducation prioritaire ». On voudrait accentuer encore « l'apartheid scolaire » qu'on ne s'y prendrait autrement. C'est justement parce que les meilleurs élèves quittent peu à peu les établissements difficiles que se créent une inéluctable spirale de l'échec scolaire.

L'action du ministre entend s'organiser sur trois axes :

- l'orientation et la réduction des inégalités culturelles, qui prévoit notamment d'accorder une bourse au mérite à un plus grand nombre d'élèves (100.000 en 2006 contre 28.000 précédemment)
- un partenariat avec les familles, afin de les aider à revenir en confiance à l'école pour le bien de leurs enfants.
- la formation et le métier d'enseignant, avec pour finalité la stabilisation des équipes dans les établissements d'éducation prioritaire par des dispositifs encourageant les enseignants à y rester au moins cinq ans. Signalons que cela existe déjà, mais qu'il y a un effet pervers. Les points accumulés servent essentiellement à sortir des ZEP dès qu'on a atteint l'âge de l'expérience. Quant à la prime actuellement attribuée (1.102 euros annuels versés par mensualités de 91,88 euros, elle est loin d'être incitative en regard de la dureté du travail).

L'Unsa-Éducation a répondu aux propositions de M. de Robien par un communiqué que nous reproduisons ci-après :

ZEP: consolider ou fragiliser?

Le ministère de l'éducation était devenu un ministère d'idéologues. L'apprentissage dès 14 ans et l'inutile débat sur les méthodes de lecture en sont, dans l'actualité récente, de navrants exemples. Il se décide, sur la question des ZEP, à revenir aux réalités et à faire enfin des propositions qui se démarquent des formules à l'emporte-pièce.

La création de « réseaux de réussite », la formation de personnels, l'affectation de personnels supplémentaires, la contractualisation autour d'un projet peuvent être les bases d'une réelle concertation avec les fédérations de l'éducation si le ministère accepte de dialoguer. Après la redécouverte des emplois jeunes à la rentrée, le ministère opère un revirement à l'égard des ZEP négligées jusqu'à maintenant. Il redécouvre aussi l'inutilité du redoublement qu'il avait cautionné dans la loi d'orientation. Mais l'affirmation qu' "on ne redouble pas au collège ambition réussite" ne vaudrait-elle alors que pour ces établissements ?

De nombreuses propositions ne sont que la reprise de mesures déjà arrêtées ou budgétées : les dispositifs relais, les internats de réussite éducative ou les postes d'infirmières par exemple.

La concentration de moyens importants sur les établissements les plus en difficulté est nécessaire. Mais pour dépasser les effets d'annonces, le ministère devra expliquer comment il finance ces mesures. S'il s'agit de financer les collèges « ambition réussite » en supprimant les moyens des autres établissements, s'il s'agit de réduire considérablement le nombre de ZEP, cette politique sera alors à courte vue. Le risque est grand de fragiliser davantage les établissements et les personnels qui y travaillent. L'UNSA-Éducation s'y opposera.